

**Protocole d'accord entre la SCAM et MNA pour le développement de
la filière volailles en Martinique et la fixation du prix de l'aliment.**

Entre les soussignés :

SCAM, société coopérative avicole de la Martinique,
Représentée par son président, Ange Milia

Et

MNA, Martinique nutrition animale, représentée par son président directeur général, Marc Labaye

En présence du Préfet de la Martinique, de José Maurice, président de la commission agriculture du Conseil régional, de Luc de Grandmaison président de la commission agriculture du Conseil général, du Président de la Chambre d'agriculture et du Président de l'AMIV.

Exposé des motifs :

La filière viande est un élément fondamental du développement agricole martiniquais qui contribue efficacement à offrir à la population des produits de qualité.

Au sein de la filière, le secteur de la production de volailles de chair a permis, grâce à l'engagement des éleveurs, la couverture totale de la consommation de viande fraîche de volaille. Ce niveau doit pouvoir se maintenir et progresser.

La hausse mondiale des cours des céréales et des protéagineux conduit MNA, qui ne peut supporter seul la charge de cette augmentation, à répercuter une partie de la hausse sur le prix de l'aliment, depuis octobre 2012.

Des négociations se sont tenues, mais cette hausse est refusée par les éleveurs qui continuent de payer sur la base de l'ancien tarif depuis le 24 octobre 2012. Il en est résulté que MNA a cessé de livrer à crédit à dater du 12 juin 2013, les éleveurs pouvant s'approvisionner à l'usine au comptant.

Considérant le souhait de la SCAM de transmettre des demandes officielles d'obtention du RSA auprès de l'Etat et d'exonération de l'octroi de mer auprès du Conseil régional.

Afin de sortir du conflit, les parties s'accordent pour :

- Solliciter sans délai la médiation nationale pour trouver rapidement un accord dans la durée respectant les intérêts de chacun et s'accordant sur la formation d'un prix ainsi que sur les modalités de répercussion de la hausse des matières premières depuis octobre 2012.
- Jusqu'au 30 juin 2013, l'aliment est payé à hauteur de l'ancien tarif.

- A compter du 1^{er} juillet 2013, les livraisons continueront d'être facturées en intégrant la hausse, selon la formation du prix suivante :
 - Une part variable qui est constituée par le coût de revient des matières premières utilisées.

C. AS



- Une part fixe de 100 eus par tonne représentant la valorisation de la fabrication pour du vrac et de la farine. Cette part fixe est de 118 eus pour les aliments en granulés et 130 eus pour les miettes.

A partir du 1^{er} juillet 2013, la SCAM s'acquittera de la valeur de l'aliment sur l'ancien tarif plus 50% de l'augmentation calculée par la différence entre l'ancien tarif et le tarif actualisé en attendant le résultat de la médiation.

Un tableau des tarifs actualisé à ce jour est annexé au présent accord.

La SCAM s'engage à régler les factures selon ces dispositions à 30 jours fin de semaine.

Cette disposition sera appliquée jusqu'à l'issue de la médiation, en tout état de cause avant le 30 octobre 2013.

MNA accepte ce jour de reprendre les livraisons sans délai auprès des éleveurs de volailles de la SCAM.

MNA accepte de suspendre les procédures judiciaires en cours ou à venir, jusqu'à l'issue de la médiation.

A Fort de France, le 14 juin 2013

Pour le Président de la SCAM

Le Président directeur général de MNA

Thierry CHARLES ALFRED



Marc LABAYE



en présence de :

Le Préfet de la Martinique

Président de la commission
agriculture du Conseil
régional

Président de la commission
agriculture du Conseil
général

Laurent PREVOST

José MAURICE

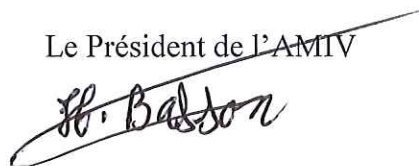
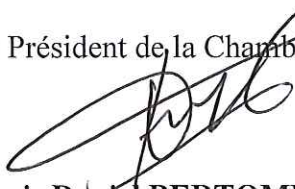
Luc de GRANDMAISON

Le Président de la Chambre d'agriculture

Le Président de l'AMIV

Louis Daniel BERTOME

Henri BASSON



code	VOLAILLE	TARIF AVANT	TARIF	TARIF 10-12	TARIF	TARIF 04-13	TARIF	TARIF 07-13	TARIF	Variation entre 2008 et 07-13	50% de la hausse
		10-2012	UNIT	(TONNE)	UNIT	(TONNE)	UNIT	(TONNE)	UNIT		
3104M025	POULET LABEL STARTER MIET 25	572 €	14,30 €	554 €	13,85 €	546 €	13,65 €	533 €	13,33 €	-39,00	-19,50
3111M000	POULET DE CHAIR DEAMRR.SU VRAC	538 €	53,80 €	594 €	59,40 €	583 €	58,30 €	571 €	57,10 €	3,00	16,50
3111M025	POULET DE CHAIR DEMARR.SU S25K	568 €	14,20 €	594 €	14,85 €	583 €	14,58 €	571 €	14,28 €	3,00	1,50
3131M000	POULET STARTER MIETTE VRA SCAM	538 €	53,80 €	599 €	59,90 €	587 €	58,70 €	576 €	57,60 €	38,00	19,00
3131M025	POULET STARTER MIET 25K SCAM	568 €	14,20 €	599 €	14,98 €	587 €	14,68 €	576 €	14,40 €	8,00	4,00
3204M000	POULET LABEL CROISS.MIETTES VR	521 €	52,10 €	526 €	52,60 €	526 €	52,60 €	526 €	52,60 €	5,00	2,50
3204M025	POULET LABEL CROISS. MIET S25	552 €	13,80 €	526 €	13,15 €	526 €	13,15 €	526 €	13,15 €	-26,00	-13,00
3212F000	POULET DE CHAIR CROISS.SU VRAC	468 €	46,80 €	569 €	56,90 €	560 €	56,00 €	548 €	54,80 €	80,00	40,00
3212F025	POULET DE CHAIR CROISS.SU S25K	483 €	12,08 €	569 €	14,23 €	560 €	14,00 €	548 €	13,70 €	65,00	32,50
3232F000	POULET CROISSANCE FAR VRAC SCAM	468 €	46,80 €	573 €	57,30 €	565 €	56,50 €	552 €	55,20 €	84,00	42,00
3232F025	POULET CROISSANCE FAR 25 SCAM	483 €	12,08 €	573 €	14,33 €	565 €	14,13 €	552 €	13,80 €	69,00	34,50
3302F025	POULET FINITION FAR 25	483 €	12,08 €	501 €	12,53 €	491 €	12,28 €	491 €	12,28 €	8,00	4,00
3304G000	POULET LABEL FINITION GRAIN VR	491 €	49,10 €	491 €	49,10 €	473 €	47,30 €	473 €	47,30 €	-18,00	-9,00
3304G025	POULET LABEL FINITION GR 25	521 €	13,03 €	491 €	12,28 €	473 €	11,83 €	473 €	11,83 €	-48,00	-24,00
3309F000	POULET EXTRA VRAC FAR	480 €	48,00 €	557 €	55,70 €	543 €	54,30 €	527 €	52,70 €	47,00	23,50
3309F025	POULET EXTRA SAC 25K	494 €	12,35 €	557 €	13,93 €	543 €	13,58 €	527 €	13,18 €	33,00	16,50
3332F000	POULET FINITION FAR VRAC SCAM	465 €	46,50 €	554 €	55,40 €	536 €	53,60 €	534 €	53,40 €	69,00	34,50
3332F025	POULET FINITION FAR 25K SCAM	483 €	12,08 €	554 €	13,85 €	536 €	13,40 €	534 €	13,35 €	51,00	25,50
4000M000	DINDE DEMARRAGE MIETTES VRAC	541 €	54,10 €	607 €	60,70 €	598 €	59,80 €	584 €	58,40 €	43,00	21,50
4000M025	DINDE 0-6 S MIETTE 25K	560 €	14,00 €	607 €	15,18 €	598 €	14,95 €	584 €	14,60 €	24,00	12,00
4200G000	DINDE FINITION GR VRAC	504 €	50,40 €	550 €	55,00 €	528 €	52,80 €	526 €	52,60 €	22,00	11,00
4200G025	DINDE 7-12 SEM GR SAC 25 KG	525 €	13,38 €	550 €	13,75 €	528 €	13,20 €	526 €	13,15 €	1,00	0,50
4500M025	PINTADE DEMARRAGE 0-4 S M25K	495 €	12,38 €	555 €	13,88 €	534 €	13,35 €	533 €	13,33 €	38,00	19,00
4600M000	PINTADE FINITION MIETTES VRAC	494 €	49,40 €	574 €	57,40 €	573 €	57,30 €	553 €	55,30 €	59,00	29,50
4600M025	PINTADE FINITION MIETTES 25KG	494 €	12,35 €	574 €	14,35 €	573 €	14,33 €	553 €	13,83 €	59,00	29,50

O.A.T

